

---

**Postulat proposé par la Commission Climat - Groupe inter-parti pour le climat du Conseil Communal de la Ville de Nyon, pour un Plan Solaire II**

# Accélérer le développement de l'énergie solaire

**26 Novembre 2019**

## **CONTEXTE**

Avec le vote positif du Mercredi 5 juin 2017, le Parlement helvétique a ratifié l'Accord historique signé à Paris en 2015, lors de la 21ème Conférence de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. A ce titre, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990 (voir ici le [plan national NDC](#)). D'après le dernier [rapport scientifique du GIEC](#) tous les pays doivent atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 afin de ne pas dépasser un réchauffement climatique de +1.5°C qui pourrait avoir des conséquences planétaires irréversibles pour les écosystèmes vitaux et l'ensemble de l'humanité. La mobilisation citoyenne sans précédent qui a submergé les villes de Suisse pendant l'année 2019, en commençant par la jeunesse mais pas seulement, a aussi démontré le niveau de préoccupation croissant des citoyennes et citoyens suisses.

Pourtant, le tout dernier recensement des pays collecté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur les [prévisions de productions des énergies fossiles](#) montre que tous les chiffres sont à la hausse, entraînant une augmentation significatives des émissions et un large dépassement de notre budget carbone.

La [stratégie énergétique 2050](#) prévoit un programme ambitieux d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique et d'augmentation exponentielle de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de notre pays.

En devenant Cité de l'Énergie, "Nyon s'engage" à réduire ses émissions de CO2 et augmenter la part des énergies renouvelables produites localement. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques en particulier doit devenir prioritaire et urgente afin de transformer le rayonnement du soleil en production électrique. Le potentiel solaire est encore loin d'être pleinement réalisé. Posé en toiture, le photovoltaïque pourrait produire jusqu'à 40% de la consommation de courant actuelle en Suisse à long terme. La Ville de Nyon a développé un

---

[cadastre solaire](#) permettant de cartographier le potentiel de l'énergie solaire sur notre territoire. Dans le cadre de son [plan solaire](#) actuel, la Ville a également décidé de développer 12 centrales photovoltaïques. L'urgence climatique exige cependant de revisiter ce plan solaire pour l'accélérer et atteindre des objectifs plus ambitieux en préparant un second plan solaire.

## OBJECTIFS

1. **Promouvoir le développement de l'énergie solaire afin d'optimiser le potentiel existant des toitures, façades et terrains gérés par la Ville de Nyon** (afin de faire de notre Ville une Ville exemplaire); maximiser l'installation de panneaux solaires sur le bâti existant et futur.
2. **Promouvoir le développement de l'énergie solaire dans le parc immobilier privé, les bâtiments commerciaux, et les bureaux**, chez les particuliers et les entreprises du territoire nyonnais, en soutenant une campagne de mobilisation et d'information mettant à disposition les outils et procédures d'accès aux subventions; revoir les incitations économiques et financières (taxes et subventions) afin de rendre le solaire plus rentable. La Ville doit aussi utiliser tous ses leviers d'action pour inciter les constructeurs et les futures entreprises qui s'installent à Nyon à optimiser à 100% le potentiel des surfaces disponibles pour le solaire.
3. **Optimiser l'utilisation du solaire pour les usages publics** (optimisation de l'éclairage public, chauffage solaire de l'eau des piscines et équipements sportifs, autres installations publiques, etc.).

## ACTIONS, OPPORTUNITES et CHALLENGES

Le cadastre solaire établi par la Ville est un bon point départ. Le plan solaire actuel doit cependant être revisité pour accélérer la mise en oeuvre d'actions concrètes et optimiser l'utilisation des surfaces disponibles pour atteindre 100% du potentiel dans un délai rapide. La Ville de Nyon doit faire preuve d'une volonté politique forte et engagée auprès de tous les acteurs nyonnais.

Les Services Industriels doivent aussi adopter une stratégie de long terme claire, jouer un rôle pro-actif et moteur essentiel plus clairement engagé en faveur des énergies renouvelables et non des énergies fossiles comme le gaz.

Les restrictions importantes concernant la protection du patrimoine dans le centre ville pourraient être réévaluées à l'aune des nouveaux enjeux du 21ème siècle et de l'urgence climatique, comme cela a pu être fait dans d'autres villes.

---

Dans un contexte budgétaire tendu, les ressources financières actuellement disponibles dans le Fonds Efficacité Énergétique et Promotion des Énergies Renouvelables doivent être mobilisées afin de mettre en oeuvre le Plan Solaire II de la Ville de Nyon (voir la Directive adoptée le 4 juillet 2011 et modifiée le 29 février 2016 concernant l'utilisation de ce Fonds). Le Fonds du Développement durable pourrait aussi être une source de financement, le coût initial de l'investissement étant important mais rentable à long terme.

Enfin les différents acteurs de la Ville de Nyon doivent se concerter pour chercher ensemble de nouvelles solutions innovantes de financements, y compris à travers des partenariats public-privé et d'éventuelles taxes sur les consommateurs les plus grands gourmands (et souvent les plus riches) en énergies fossiles.

Les options de stockage de l'énergie devraient aussi être explorées afin de remédier au problème de l'intermittence de l'énergie solaire, et en connectant mieux et davantage les différents producteurs de la grille énergétique.

Tous les moyens doivent aussi être mis en oeuvre pour économiser l'énergie, à tous les niveaux et à la fois dans les secteurs public et privé, afin de réduire la facture énergétique et de générer des gains économiques importants.

## **ECHEANCIER**

Le Plan Solaire II pourrait être préparé dans le paquet de mesures actuellement préparé par la Municipalité, avec une première ébauche attendue début 2020 et un début de mise en oeuvre rapide, avant la fin de la législature actuelle. Les conseillères et conseillers communaux associés à cette initiative sont prêts à rencontrer la Municipalité dès leur prochaine séance déjà agendée pour le 15 Janvier 2020. Ces idées ayant déjà été discutées lors de la dernière réunion de la Commission Climat, nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

### **Postulat développé par la Commission Climat (groupe inter-parti des conseillères et conseillers communaux pour le climat)**

Elise Buckle, pour la Commission.

*" Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. "*

– Antoine de Saint Exupéry, *Citadelle*, 1948